

Honoraires de transaction TTC à la charge du vendeur

PRIX DE VENTE	HONORAIRES
Jusqu'à 24999 €	Montant forfaitaire de 2000 € T.T.C.
25000 € à 49999 €	9.5 % T.T.C
50000 € à 99999 €	8.5 % T.T.C
100000 à 149999 €	7.5 % T.T.C
150000 € à 199999 €	6.5 % T.T.C
200000 € à 299999 €	5.5 % T.T.C
300000 € et plus	5% T.T.C

GESTION IMMOBILIERE	TRANSACTION LOCATIVE
Honoraire de gestion : 7.5 % TTC du quittancement	Honoraires d'entremise et de négociation offerts
Garantie des loyers impayés, défense, recours, dégradations immobilières : 2.5 % du quittancement pour les baux d'habitation 3.00 % du quittancement pour les baux commerciaux	Honoraires de location fixés selon décret du 15/09/2014 de la loi ALUR - Honoraires de visite, de constitution de dossier, de rédaction de bail inférieurs ou égaux à 8€ TTC /m ² - Honoraires d'établissement des lieux inférieurs ou égaux à 3€ TTC /m ²

Gestion Immobilière

Honoraires de gestion : 7.5 % TTC du quittancement

Garantie des loyers impayés, défense, recours, dégradations immobilières 2.5 % du quittancement pour les baux d'habitation, et 3.00 % pour les baux commerciaux

Transaction locative

Honoraires d'entremise et de négociation offerts,

Honoraires de visite, de constitution de dossier, de rédaction de bail

Et Honoraires d'état des lieux selon le décret du 15/09/2014 de la loi ALUR